

Pilules de l'espoir pour les alcooliques

[Francesca Sacco](#)

Les médicaments tels que le baclofène ou le Selincro diminuent l'envie de boire de l'alcool et remettent en question l'approche classique basée sur le sevrage et l'abstinence. (Reuters)



De nouvelles molécules contre l'envie de boire arrivent sur le marché. La Suisse y a temporairement renoncé, préférant attendre les résultats des essais cliniques, prévus pour 2015

Les pilules qui diminuent l'envie de boire existent, il ne reste plus qu'à donner envie aux gens de les avaler. Voilà le défi pour les laboratoires qui se disputent le marché des substances dites «anti-addictives», prescrites aux personnes dépendantes à l'alcool. Elles reflètent un changement de paradigme dans la prise en charge de l'alcoolisme: le but n'est plus de viser prioritairement l'abstinence mais le contrôle de la consommation. Une révolution.

Le marché européen pourrait représenter 300 millions d'euros, d'après certaines estimations. En Suisse, plusieurs médicaments existent déjà mais l'un des produits phares – le baclofène – n'y est pas autorisé pour cette indication. Il est normalement prescrit comme décontractant musculaire dans le traitement de la sclérose en plaques et ses effets sur le sevrage alcoolique, encore peu documentés, n'ont été que récemment découverts, par hasard. Comme bon nombre de médicaments, il doit en fait sa seconde carrière pharmacologique à un effet secondaire.

Que faire de ce médicament plébiscité par les patients mais en manque de caution scientifique? Jeudi dernier au Centre d'arts et de conventions de Genève, une dizaine d'experts se sont réunis à l'invitation du [Groupement romand d'études des addictions](#), pour faire le point de la situation. «L'histoire du baclofène est intéressante parce qu'elle pose la question de savoir si la preuve de l'efficacité et de la sûreté d'une molécule peut se faire à

travers son utilisation», a résumé Francesco Panese, professeur associé en histoire de la médecine et de la santé publique à l'Université de Lausanne.

Bref rappel des faits. Le baclofène a été découvert en 1962 par les laboratoires Ciba-Geigy. Il s'avère décevant dans le traitement de l'épilepsie, contre laquelle il est d'abord pressenti. Dès les années 1970, on lui reconnaît un effet antispasmodique. Mais c'est en 2004 qu'il accède à la notoriété publique avec [les révélations d'un médecin franco-américain](#), Olivier Ameisen, qui affirme publiquement avoir surmonté sa dépendance à l'alcool en s'auto-administrant du baclofène à hautes doses. Assez rapidement, Olivier Ameisen rallie à sa cause des milliers de patients qui se font prescrire le médicament de manière détournée, hors des indications prévues. En France, une poignée d'entre eux [fondent en 2011 l'association Baclofène](#), qui milite pour faire reconnaître les vertus de ce produit. «Les ventes ont doublé en une décennie», a indiqué Yves Brasey, vice-président.

Des médecins ont commencé à s'inquiéter de ces prescriptions «sauvages» en raison des risques d'effets secondaires: fatigue, vertiges, nausées... De plus, les attentes des patients sont souvent exagérées, et les conclusions de certaines études sont contestées. Professeur de psychiatrie à l'Université Paris Descartes à Paris, Bernard Granger interpelle les autorités sanitaires françaises, qu'il accuse d'immobilisme. Selon lui, il vaudrait mieux autoriser officiellement le baclofène plutôt que de laisser des milliers de gens en consommer sans surveillance pharmacologique. Finalement, en mars dernier, une autorisation temporaire de mise sur le marché a été accordée pour trois ans en France. «C'est une première mondiale», a précisé Yves Brasey.

«L'autorisation définitive pourrait tomber avant la fin de 2015», a ajouté Philippe Jaury, professeur de médecine générale à l'Université Paris Descartes et responsable du premier essai clinique d'envergure sur le baclofène. Si les résultats, prévus pour début 2015, s'avèrent probants, une commercialisation en Suisse pourrait être à la portée du producteur, en l'occurrence le laboratoire Ethypharm, à Saint-Cloud (Ile-de-France). Reste qu'autorisation ou pas, les patients suisses n'ont pas attendu pour s'en procurer. Sous couvert d'anonymat, un pharmacien genevois affirme constater «une très forte augmentation des prescriptions».

Il faut dire que les résultats sont prometteurs. D'après les recherches antérieures de Philippe Jaury, 70 à 80% des patients parviennent à rester abstinents ou à contrôler leur consommation d'alcool une année après le début du traitement. «Le taux d'abstinence est - supérieur aux 20 à 25% que l'on obtient avec des produits plus traditionnels», a-t-il souligné. «Au bout de trois mois, 70% des patients sous baclofène sont abstinents, contre 29% des sujets sous placebo», a indiqué Pascal Gache, médecin alcoologue à Genève.

«Ce qui me frappe dans l'histoire du baclofène, c'est la lenteur des autorités sanitaires à reconnaître l'intérêt de ce produit», a fait remarquer le frère du médecin par qui tout a commencé, le biologiste Jean Claude Ameisen.

Les choses ont été bien plus vite pour le Selincro, «premier médicament autorisé pour la réduction de la consommation de l'alcool», selon son concepteur, le laboratoire Lundbeck. Mais il faut dire que contrairement au baclofène qui est tombé dans le domaine public, le

nalméfène, substance active du Selincro, est toujours protégé par un brevet. Ce qui rend son exploitation financièrement plus intéressante.

Le nalméfène diminue l'envie de boire en se fixant sur certains récepteurs cérébraux qui modulent, entre autres, le contrôle de l'humeur et la réponse à la douleur. La particularité du Selincro est de pouvoir être pris «en cas de besoin», lorsque le patient sent qu'il aura de la peine à résister à la tentation de boire de l'alcool – mais de préférence une à deux heures avant la situation qu'il anticipe comme difficile. C'est là une grande nouveauté. Mais en fait de progrès, «il s'agit surtout d'une avancée sur le plan marketing», selon la revue française Prescrire.

Cependant, malgré les promesses de l'industrie pharmaceutique – on annonce régulièrement de nouvelles substances anti-addictives –, la très grande majorité des alcooliques ne sont pas soignés. En fait, à peine 10% d'entre eux se soumettraient à un traitement pharmaceutique et ceux qui s'y tiennent sont encore moins nombreux. Selon le système de monitoring des addictions de l'Office fédéral de la santé publique, environ 250 000 personnes souffrent d'alcoolisme en Suisse. Le fléau tue chaque année 1600 personnes dans le pays et les coûts sociaux représentent annuellement entre 2,2 et 4,2 milliards de francs.

www.letemps.ch/Page/Uuid/5d81e6a8-8611-11e4-9cd5-59e213f8caa2